

# Le PLANU dans la gestion des événements

Partage d'expérience de PLANU provenant  
de communes de taille différente

Colloque PLANU.be # 5 - 21/10/2019

## Avant de commencer...

Cette présentation n'en sera pas une...

*“Partage d'expérience de PLANU provenant de communes de taille différence”*

-> C'est-à-dire nous et vous...

Y aura-t-il des solutions ?

-> Certainement pas de solutions miracles...

Possibilité de poser également vos questions ou faire vos remarques via notre site web pour un traitement ultérieur : <https://planu.be/colloque-2019>

# Colloque 2017

**Introduction & présentation**

**La demande d'organisation de l'évènement**

**Le traitement de la demande/notification**

**Les demandes d'avis aux disciplines**

**L'intégration des avis**

**Les réunions d'analyse / coordination**

**Le processus d'autorisation**

**Les contrôles sur site**

**La gestion de l'évènement**

**Le debriefing**

**Sécurité des festivités et analyse des risques:  
approches complémentaires PlanU – D1 – D3**

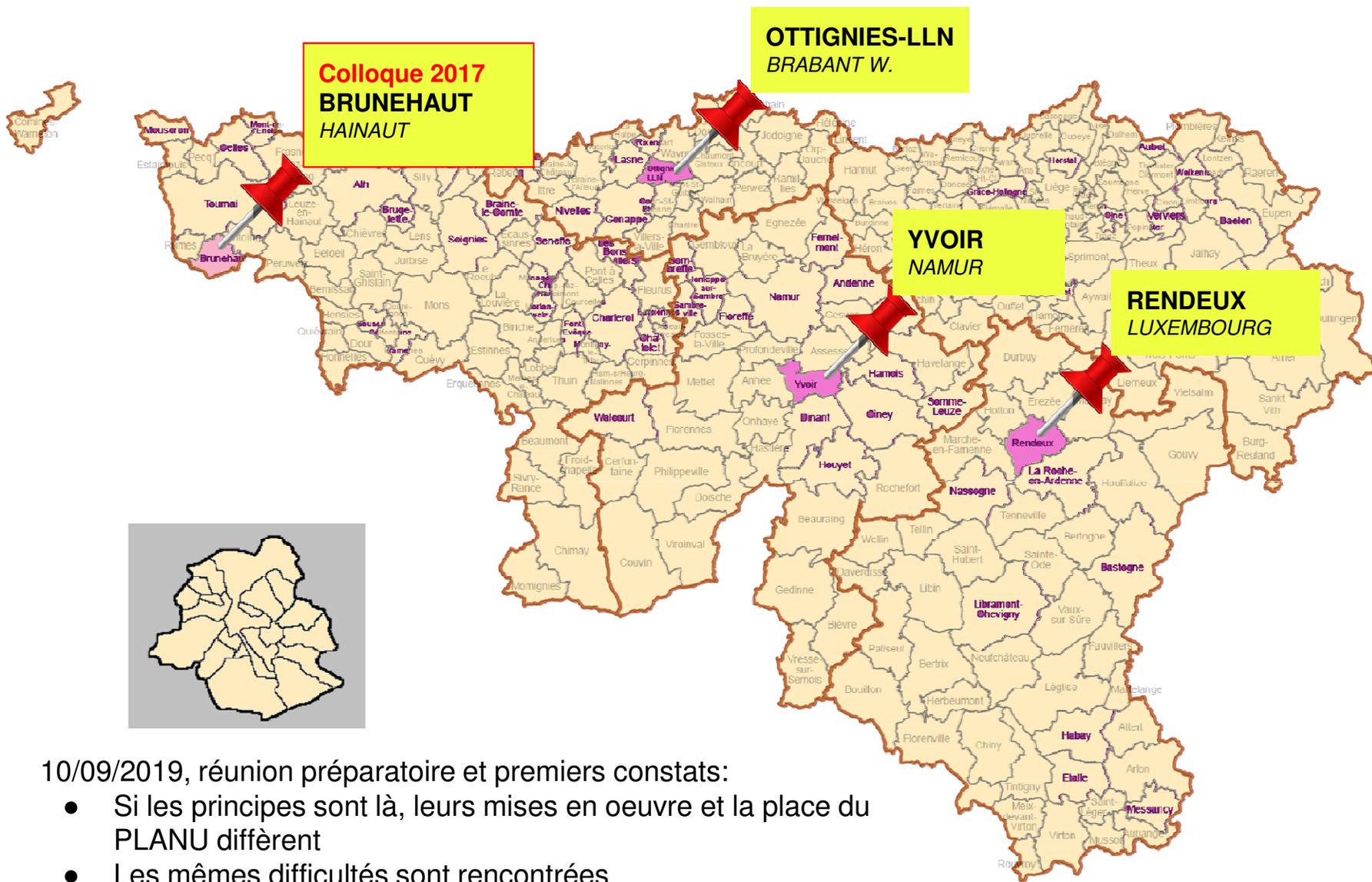
**Nathalie BAUDUIN, Lt Mathieu DELNESTE, INPP Laetitia BETERMIER**

# Un référentiel commun ??

<http://www.guidesecufest.be/>

Bienvenue sur le portail du guide **Sécurité des festivités**.  
Ce portail est un outil complémentaire à l'ouvrage que vous venez d'acquérir.





Jiman SHAHBANDI  
PLANU & Conseiller en Prévention  
depuis 2012  
...

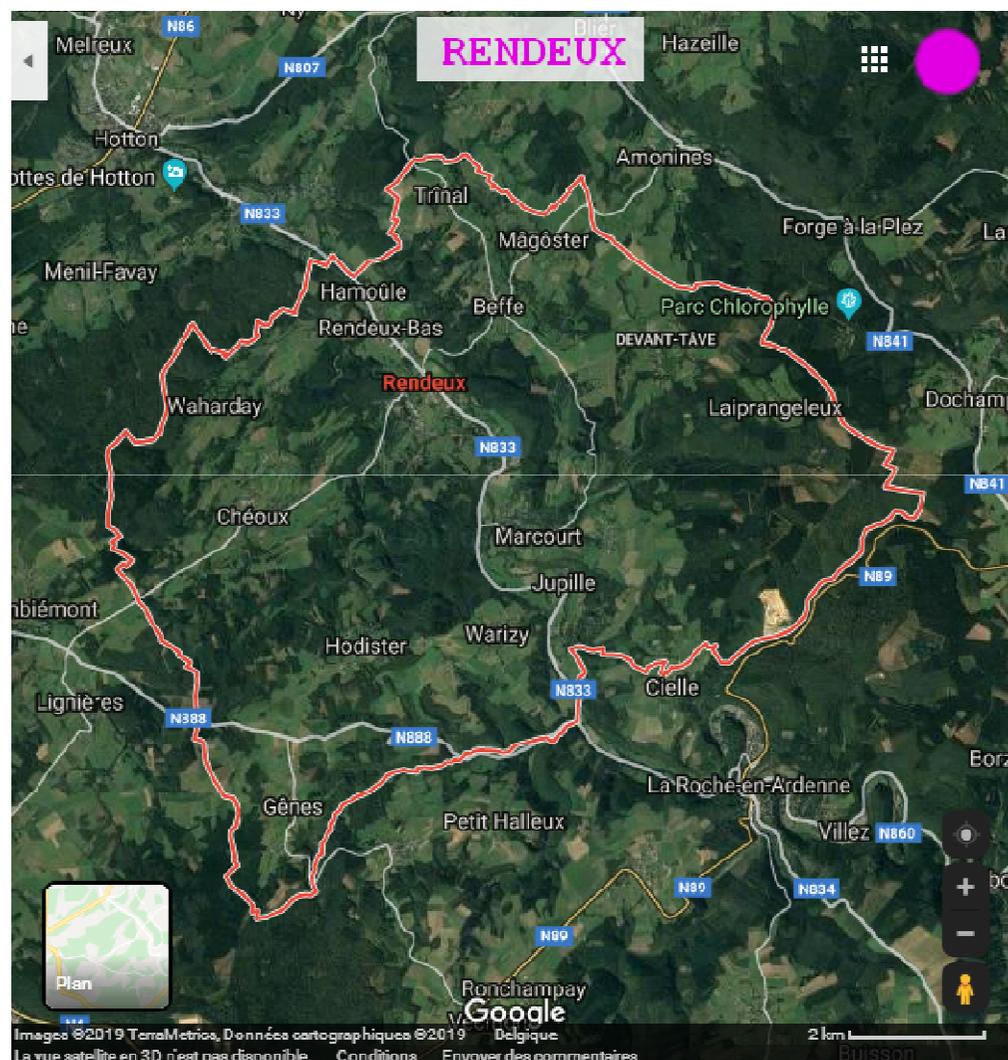




Nathalie DE RYCK

PLANU mais également...

- Service Population
- Gestion des déchets
- ...



	Nbre d'habitants	Superficie	Habitants / km <sup>2</sup>		
BRUNEHAUT	8.103	4.610 ha	176		
OTTIGNIES-LLN	31.347	3.397 ha	923		
YVOIR	9.163	5.683 ha	162		
RENDEUX	2.580	6.883 ha	38		

# La demande d'organisation de l'évènement

Existe-t-il une procédure formalisée des démarches/étapes ?

- Est-elle facilement accessible aux organisateurs ?

Sous quelle forme la demande doit-elle être introduite ?

- D'office avec dossier de sécurité ?

Quid pour de ceux qui ne demandent rien ?

- ou lorsqu'on constate que la demande ne correspond pas à ce que l'on découvre dans les médias / réseaux sociaux?

# Le traitement de la demande / notification ?

Qui centralise et traite la demande (ou la notification) ?

- Dans certaines communes, le point d'entrée est la police. Pourquoi ?

Quel est le délai ?

- 3 mois ? 2 mois ? 1 mois ?

Quid si délai non respecté ?

Quid en cas d'évènement(s) déjà programmé(s) ou utilisant le même site ?

# Les demandes d'avis aux disciplines ?

Systematique ?

- D1 ?
- D2 ?
- D3 ?
- D4 Communale ?
- Autre ?

Sur base de quelles critères ?

- Mémento / Grille D1 ?
- Grille COAMU ?
- Occupation du domaine public ou impact sur ordre public (y compris mobilité) ?

# L'intégration des avis ?

Qui se charge de recueillir les avis ?

- le SPOC ?
- le PLANU ?
- un service particulier /spécifique ?

# La réunion d'analyse de l'évènement / coordination ?

Qui y assiste ?

- Présence du Bourgmestre ? Systématiquement ?
- Les services techniques communaux (barrières, signalisation, matériel...) ?

Difficulté rencontrée pour réunir "tout le monde", quelle solution ?

# Le processus d'autorisation ?

Où va la demande d'autorisation ?

- Collège Communal ?
- Bourgmestre seul ?

Qui rédige l'autorisation ?

Comment y sont intégrées les prescriptions des disciplines ?

Qui s'occupe des "arrêtés/ordonnances" relatives à la mobilité ?

Qui se charge de l'information aux intervenants (D2, hôpitaux, ZS) ?

Qui s'occupe rédige le PIU ou document équivalent (PRV ; dispositif de blocage...) ?

# Les contrôles sur site ?

Y a-t-il des critères impliquant un contrôle sur site :

- par la D1 ?
- par la D3 ?
- par le PLANU ?

Comment s'organise les choses en cas de contrôle "non positif" ?

- Qui reçoit le rapport : PLANU ? Bourgmestre ?

# La gestion de l'évènement ?

Présence du PLANU sur site ?

Passage du PLANU sur site ?

Garde du PLANU ?

- Quand ?
- A quelles conditions ?

# Le débriefing ?

Systematique ?

Qui y participe ?

Quand celui-ci est réalisé ?

- après l'évènement, avant l'évènement de l'année suivante, autre

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION**